

RAPPORT N° 02/1-13
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

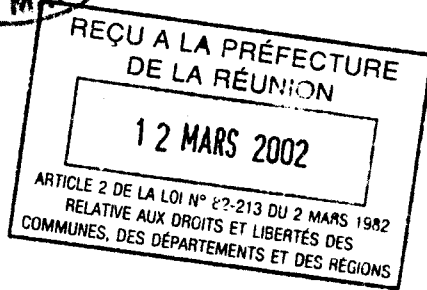
SA DINDAR AUTOS / 113 Rue Jules Auber / AE 501
Consorts SAINT-CERAN / 26 Boulevard de la Providence / DL 313
Charles SALEZ / 53 Avenue Desbassyns / BE 300
Théophane HAORAU / Chemin des Maraîchers / Bretagne / HW 337

Je vous propose de vous prononcer sur les acquisitions des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés, et, en cas d'accord :

- de m'autoriser à signer les actes d'acquisition ;
- de procéder au versement aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels des honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/1-13
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1^{er} mars 2002**

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

SA DINDAR AUTOS / 113 Rue Jules Auber / AE 501
Consorts SAINT-CERAN / 26 Boulevard de la Providence / DL 313
Charles SALEZ / 53 Avenue Desbassyns / BE 300
Théophile HAORAU / Chemin des Maraîchers / Bretagne / HW 337

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°02/1- 13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Aménagement du territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

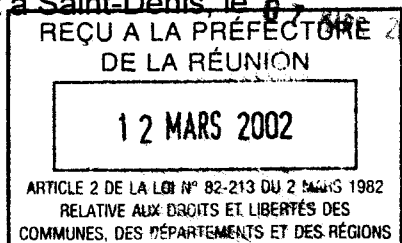
Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés ;

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis, le 07 MARS 2002



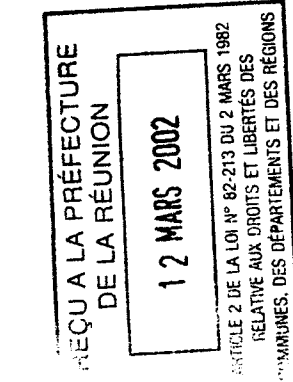
**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



ANNEXE AU RAPPORT N°02/1-13 ACQUISITIONS DE TERRAINS

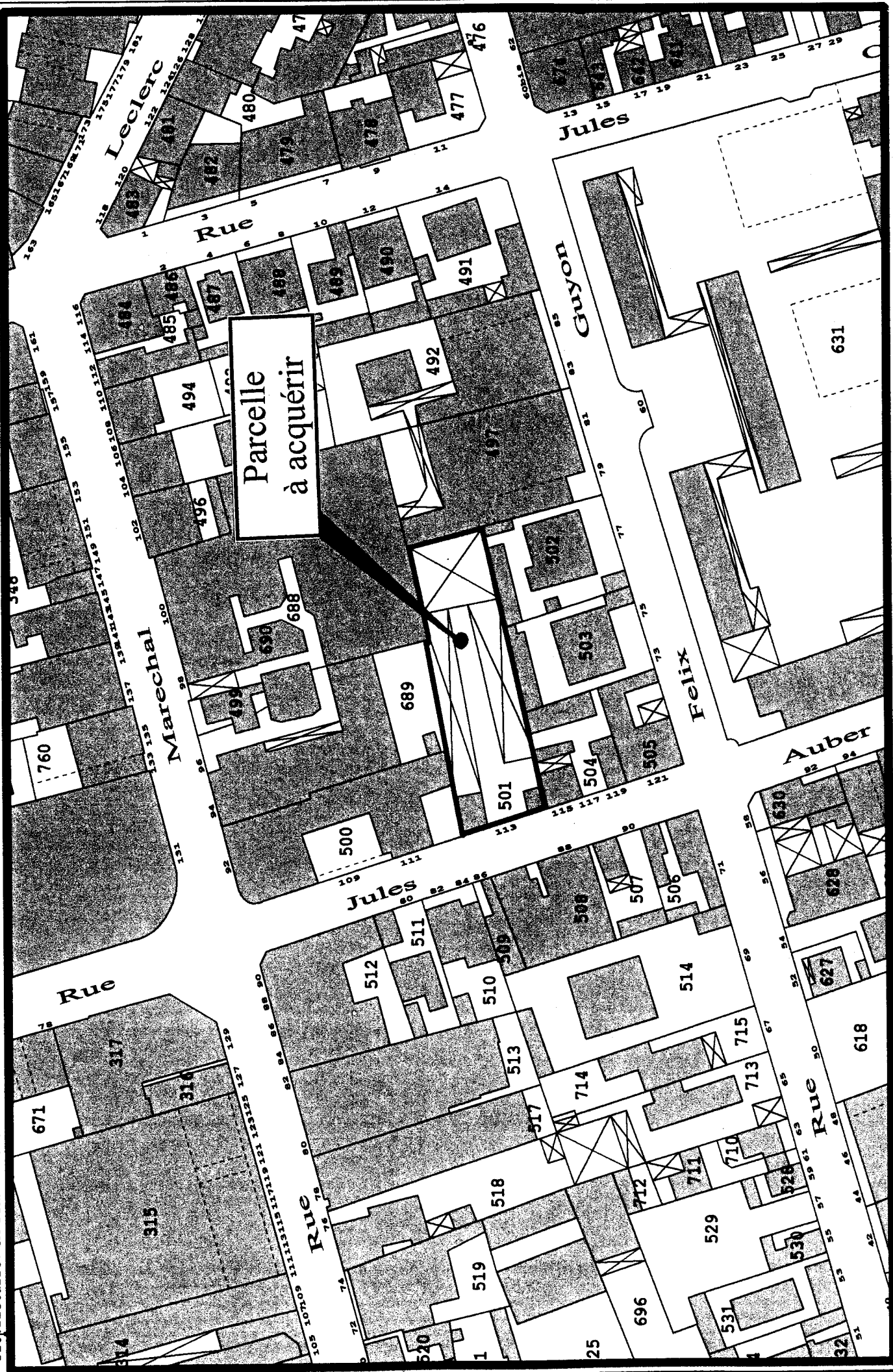
ADRESSE - REF.CAD. - SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	PRIX	MODE D'ACQUISIT°	BUT D'ACQUISITION	OBSERVATIONS
113, rue Jules Auber - AE 501-1010 m²	SA DINDAR Autos	731 755,28 € (4 800 000 F)	Amiable	Réserve foncière pour la réalisation d'un équipement collectif	Terrain non bâti. Prix compatible avec l'estimation du Domaine 686 020,58 € (soit 4 500 000 F).
26, boulevard de la Providence - DL 628 - 285 m²	Cts SAINT CERAN	85 279,98 € (559 400 F)	Amiable	Réserve foncière pour la réalisation du projet de voirie assurant la liaison entre le secteur de la Providence et de Bellepierre	Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la procédure de Mise en demeure d'acquiescer liée à l'existence d'un emplacement réservé. Acquisition de l'emprise (non bâtie) correspondant au tracé du projet routier. Prix conforme à l'estimation des Domaines.
53, avenue Desbassyns Sainte-Clotilde - BE 300 - 400 m²	SALEZ René Charles	268 310,27 € (1 760 000 F)	Amiable	Affectation du bâtiment existant à un équipement public	Un accord définitif a été trouvé à hauteur de 268 310,27 € soit un prix conforme à la proposition initiale du vendeur et, compatible avec l'estimation des Domaines 243 918,43 € (soit 1 600 000 F). Le prix de vente stipulé dans la délibération n° 01/7-46 du 17 décembre 2001 est de ce fait modifié.
Chemin des Maraîchers-Bretagne - HW 337 - 569 m²	HOARAU Théophane	52 046 € (341 000 F)	Amiable	Création de voie	Cette voie permettra de desservir l'opération « TRISKEL » réalisée par la SIDR

Vu par le Conseil Municipal
en séance du vendredi 1^{er} mars 2002

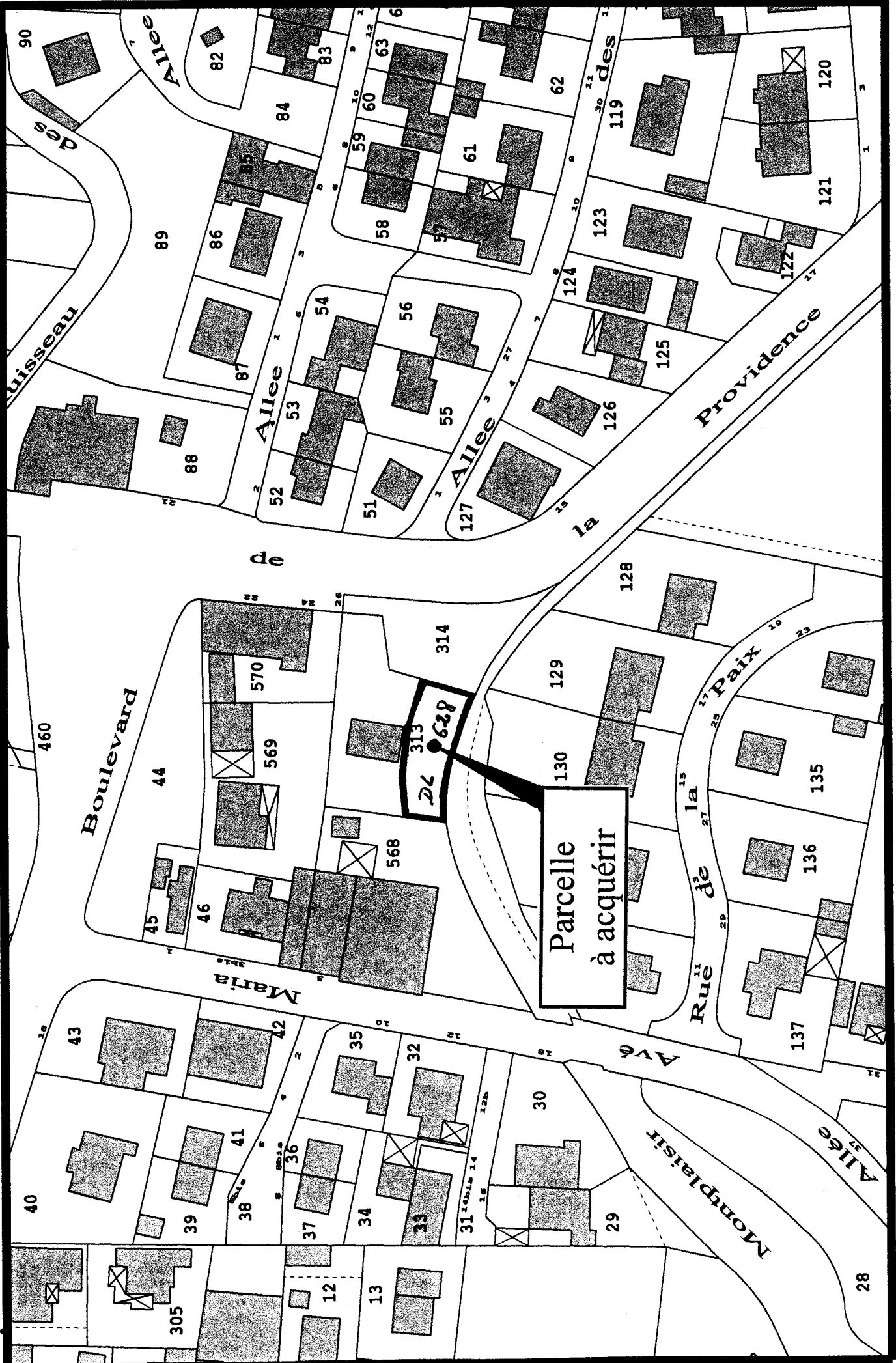


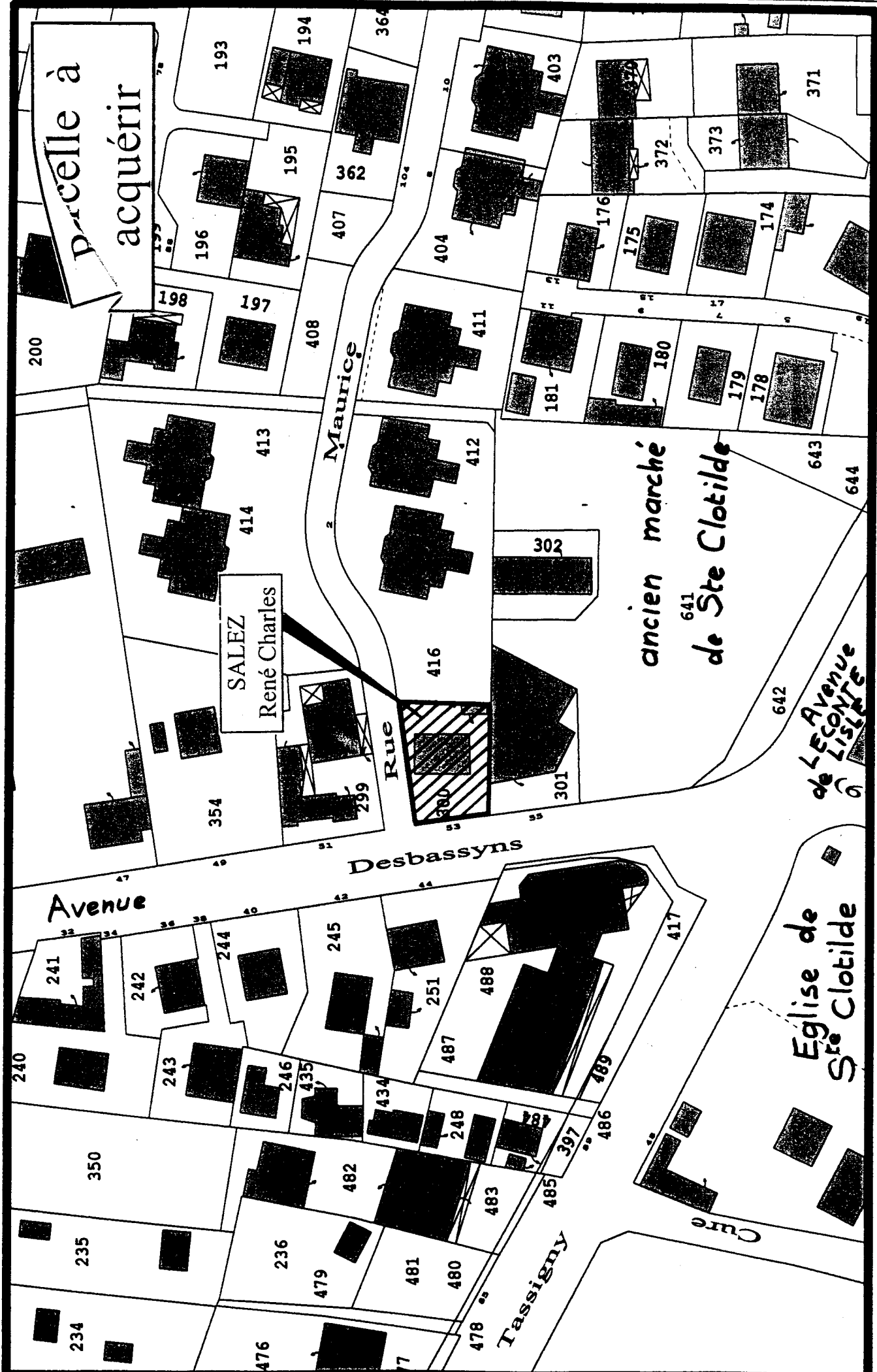
Propriétaire: SA DINDAR AUTOS

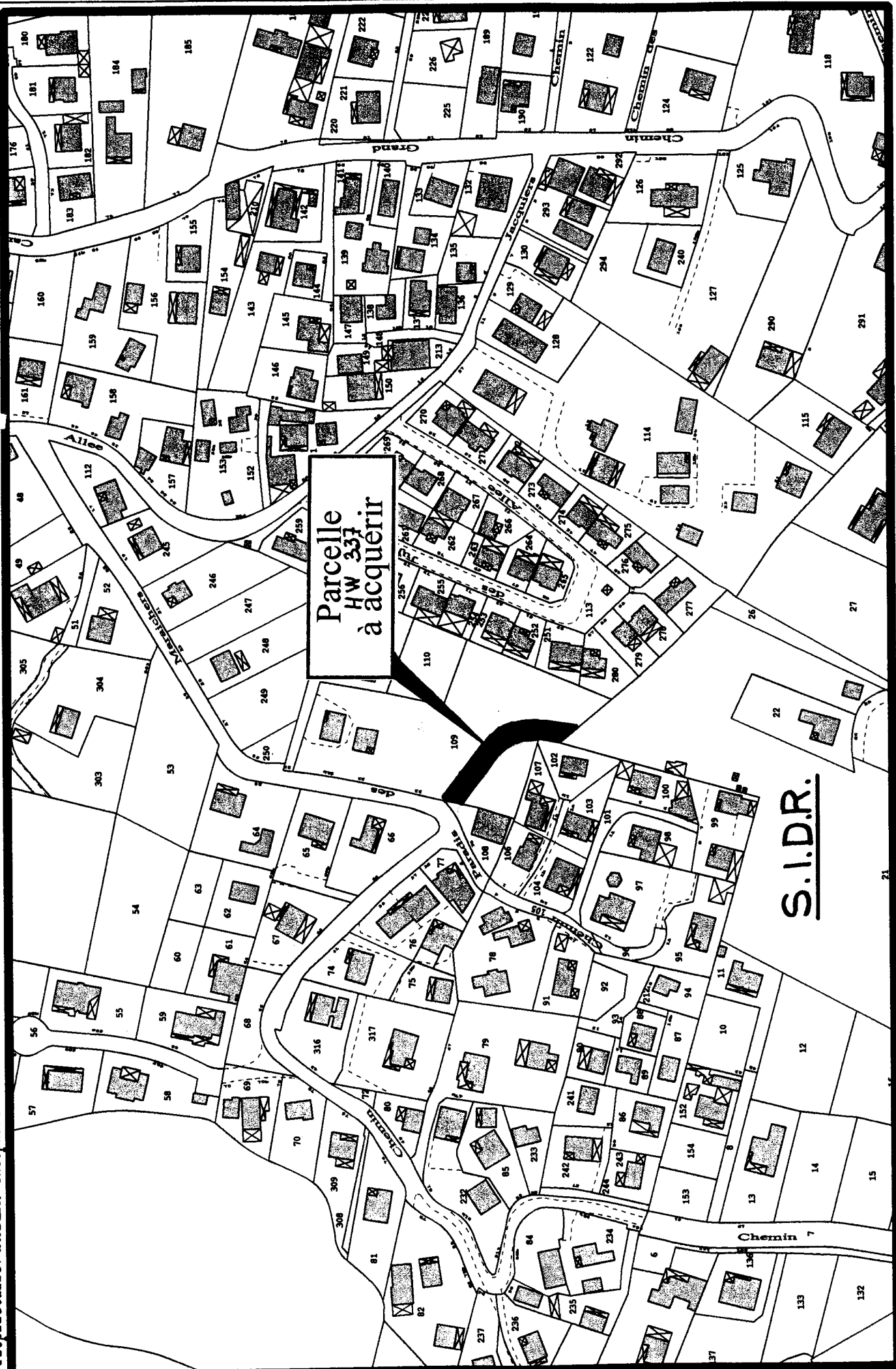
Réf. cadastrale: AE 501



Parcelle
à acquérir







Parcelle
HW 337
à acquérir

S.I.D.R.

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-155 du 14 mars 1986)

Références : VV1032/2001
ACQUISITION AMIABLE

Evaluateur : J-C LELIEVRE

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 24 septembre 2001

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Réserve foncière

4 Propriétaire présumé : M SALEZ René

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :
Commune de : Saint-Denis, parcelle BE 300, terrain de 400 m² de superficie en façade sur les rues
Desbassyns et Maurice Ravel, bâti :
- d'une construction à usage d'habitation en dur sous toiles, à 2 niveaux comprenant :
au rez de chaussée : varangue, séjour, cuisine, dégagement, salle de bains, chambres, buanderie, WC,
à l'étage : 4 chambres, dégagement, salle de bains, WC.
- d'un garage
SDPHO : 245 m²

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-
Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
au POS zone UA

6. Origine de propriété : ancienne

7. Situation locative : libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle HT : 1 600 000 F

11 Réalisation d'accords amiables : marge de négociation de 10 %

12 Observations particulières :

-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat
(cf Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an
délai d'un an

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R. 13 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 19 novembre 2001

Le Directeur des Services Fiscaux

par délégation, le Directeur Divisionnaire
Chef de Brigade

Mme PIRON